

« Faites-nous confiance, simplifiez et laissez-nous travailler ! »
À la veille du lancement des nouveaux travaux de la Commission européenne,
le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine porte la voix des ETI à Bruxelles

Les 28 et 29 janvier 2025, une délégation du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine s'est rendue à Bruxelles à la rencontre d'élus et de décideurs européens. Les Entreprises de Taille Intermédiaire jouent un rôle clé dans la transition économique de l'Europe et la réindustrialisation de la France. A la suite du rapport Draghi, un changement de cap s'est fait ressentir vers une volonté de simplification et de compétitivité. Dans ce contexte, le Club se fait l'écho des freins rencontrés par leurs dirigeants et de leurs propositions : la création d'une catégorie ETI à l'échelle européenne, et un indispensable choc de simplification.

Les ETI de Nouvelle-Aquitaine inquiètes mais résilientes

L'enquête annuelle⁽¹⁾ sur les perspectives des adhérents du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine a mis en lumière toutes les inquiétudes et le volontarisme des dirigeants. Très **pessimistes vis-à-vis de la situation économique en France** pour cette nouvelle année (+15% de dirigeants se déclarent « plutôt pessimiste » par rapport à 2024), ces derniers restent malgré tout **confiants dans la résilience de leur entreprise** : seuls 12 % pensent que la situation de leur entreprise va se dégrader en 2025 (-13 % par rapport à 2024).

Parmi leurs préoccupations ressortent très fortement la **conjuncture nationale et internationale**, la **multiplication des normes** et les **difficultés à recruter**. Ce climat se ressent sur les **investissements** : 60 % des dirigeants vont stabiliser leurs investissements (+20 % vs 2024) ainsi que leurs embauches. Les ETI restent les **moteurs d'investissement pour la région** : l'ensemble des répondants prévoient d'investir près de 900 millions d'euros en 2025 dont 290 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine, principalement pour leurs **transformations industrielles, digitale et énergétique**.

« Ce qui nous inquiète est l'immobilisme actuel. Nous, en cas de crise, nous décidons et agissons. »
Marc Prikazsky, PDG de CEVA Santé Animale, Président du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine

Le collectif pour mieux se faire entendre

Ces résultats résonnent avec les nouvelles priorités fixées pour le second mandat Von der Leyen autour de la compétitivité, dans la lignée du rapport Draghi qui a impulsé un nouveau cap : levée des obstacles structurels, soutien à l'investissement, accélération de la décarbonation de l'industrie... Dans ce contexte, le Club avait anticipé le déplacement d'une délégation⁽²⁾ à **Bruxelles les 28 et 29 janvier 2025 en présence d'Alain Rousset**, Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le programme du déplacement :

Mardi 28 janvier :

- Rencontre avec le **Commissaire européen Stéphane Séjourné**, Vice-Président à la Prospérité et à la Stratégie industrielle.

Mercredi 29 janvier :

- Petit-déjeuner avec **Philippe Légèze-Costa**, Représentant Permanent de la France auprès de l'Union européenne.
- Rencontre avec **Christophe Grudler**, Député européen
- **Vœux du Président de Région aux acteurs européens**

Les propositions des ETI

Un choc de simplification au niveau Européen

De nouvelles Directives sont en cours de mise en œuvre et impactent fortement la compétitivité de nos entreprises. Stéphane Séjourné travaille activement sur ce sujet.

- La CSRD impose aux ETI de publier leurs reportings au 1er janvier 2026 (sur l'exercice 2025). Seuls huit pays l'ont retranscrite aujourd'hui. La France y a quant à elle ajouté un volet pénal !
Il s'agit d'un outil disproportionné pour les Entreprises de Taille Intermédiaire qui casse leur compétitivité. Les ETI sont engagées dans la décarbonation mais demandent une simplification et un climat de confiance.
Les ETI demandent un moratoire d'au moins de 2 ans pour sa première publication, et que la future catégorie européenne « small mid-cap » en soit exemptée.
La prise en compte de ce sujet sera pour le Club un indicateur de la capacité de l'exécutif européen à agir.
- La Directive relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, dite CS3D, expose les entreprises à des risques juridiques importants. Aucune entreprise, n'est aujourd'hui réellement en mesure de contrôler l'entièreté de sa chaîne de valeur ou d'activités au niveau mondial. **Le Club appelle donc à un moratoire dans la mise en application de la CS3D.**

La création d'une catégorie ETI au niveau européen « small mid-caps »

Les Entreprises de Taille Intermédiaire, champions cachés de l'économie, jouent un rôle crucial pour la transition économique de l'Europe. Elles représentent **plus de 17 % de l'emploi total et 21 % du chiffre d'affaires** dans le secteur des entreprises de l'UE-27. **Les ETI investissent plus que la moyenne** : 87 % d'entre elles ont investi entre 2018 et 2023 et 65 % d'entre elles sont susceptibles d'investir dans la formation et les compétences⁽³⁾.

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Club plaident depuis plusieurs années pour la création d'une catégorie ETI au niveau européen, **essentielle pour la réindustrialisation des territoires. Stéphane Séjourné est justement chargé de diriger les travaux** portant sur l'établissement d'une nouvelle catégorie de petites entreprises à moyenne capitalisation. Cette création conduirait la Commission à s'interroger sur **l'impact de ses politiques pour ces entreprises et un meilleur fléchage de l'accompagnement public**, comme elle le fait déjà pour les PME.

La délégation de dirigeants d'ETI a reçu un accueil et une écoute très attentive notamment de la part du Commissaire européen, Stéphane Séjourné, qui a confirmé que ces éléments seront au cœur de l'« omnibus 1 » (programme de Directives) qui publié fin février par la Commission.

Plus largement, des dirigeants de la délégation ont pu présenter des cas concrets de complexité administrative qu'ils ont rencontrés dans leurs développements sur le marché européen. Le Rapport Draghi avait souligné la complexité normative de l'Union Européenne par rapport aux Etats-Unis par exemple.

(1) Enquête menée en janvier 2025 auprès des dirigeants du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine. [Voir les résultats.](#)

(2) Les participants à la délégation :

Marc PRIKAZSKY, PDG de CEVA Santé Animale, Président du Club

Jean-Paul CALÈS, Fondateur de CAP INGELEC, Trésorier du Club

Serge DESSAY, Fondateur et PDG d'Hotravail, Vice-Président Communication du Club

Thibault de MAILLARD, PDG de Technima, Vice-Président Territoire du Club

Jean-Baptiste MICOULEAU, PDG du groupe Aramis/Dal'Alu et Vice-Président Environnement du Club

Pierre GIRARD, Fondateur et Président de Valorem, Vice-Président Energie du Club

Grégoire LE TAILLANDIER, Délégué général du Club

(3) Étude de la Banque européenne d'investissement (BEI) – *Hidden Champions, missed opportunities* – janvier 2024

A propos du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine

Premier Club ETI créé en région dès 2013 à l'initiative d'Alain Rousset, le Club fédère aujourd'hui 130 entreprises de toute la région, essentiellement dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie, représentant plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 100 000 emplois. Lieu unique de connexion entre les dirigeants, le Club se veut un outil stratégique pour leur développement et pour la valorisation des ETI dans l'économie régionale et nationale. Il travaille en cohésion avec le METI (Mouvement national) et les 10 autres Clubs nés dans les autres régions. <https://www.clubeti-na.fr/>

Contact

Grégoire Le Taillandier

Délégué général du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine

gregoire.letaillandier@clubeti-na.fr

06 19 38 32 97